

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 06 NOVEMBRE 1997

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept
et le six novembre à dix-sept heures trente

Autorisation de
Signer les
Conventions.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9711/04

Présents ou représentés :
MM THAON, ALUNI, BALDINI, BARBIER, BLANC, BLANCHI,
CLARY, COULLET, DUHALDE, FRANCO, GINESY, LELEUX,
MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, PASCAL, VIAL,
MMES BELLON, BOURRIER-REYNAUD, COHEN, DALMASSO,
FAVARO, RAYBAUD, SOMARIA, PECQUEUR

Le Président indique que le fonctionnement du
Syndicat Mixte nécessite la signature de conventions relatives à des
prestations de service gratuites (mise à disposition de locaux) ou
onéreuses (prise en charge temporaires d'activités spécifiques de
l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes par un
intervenant extérieur spécialisé).

Où l'exposé du Président et après en avoir
délibéré, le Conseil Syndical autorise le Président ou son représentant
à signer les conventions nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat
Mixte et d'en informer le Conseil Syndical lors de ses prochaines
réunions.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

